

à l'école maternelle



**POUR LES ENFANTS
NÉS EN 2020**

En septembre 2023, votre enfant va entrer à **l'école maternelle** de votre quartier.

Avant de rencontrer la directrice, ou le directeur de sa future école, **vous devez procéder OBLIGATOIREMENT à son inscription administrative.**

Pour cela, vous devrez vous rendre au service « **Guichet Unique** » de la **Mairie de Cluses** muni :

- de votre livret de famille
- d'une pièce d'identité (Parents)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- d'un justificatif de garde d'enfant en cas de séparation ou divorce des parents (extrait de jugement...)
- du numéro d'allocataire CAF ou le dernier avis d'imposition
- de l'attestation du dernier quotient familial CAF
- du carnet de santé à jour
- des certificats médicaux si allergies ou intolérances alimentaires ou autres.

Les INSCRIPTIONS auront lieu
du lundi 30 janvier au vendredi 31 mars 2023.
sauf les jeudis matins.

Pour limiter votre attente au guichet, prenez rendez-vous au
04 50 96 69 00 - ou sur www.rendezvousonline.fr



EN MAIRIE DE CLUSES / GUICHET UNIQUE
1 place Charles de Gaulle, 74300 CLUSES
Tel 04 50 96 69 00 / enfance@cluses.fr



HORAIRES D'OUVERTURE
Du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**
sauf le **jeudi matin (fermé)**